

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 30 octobre 2019 à 12 h 20, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Michelle Morin-Doyle
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Est absent: M. le maire Régis Labeaume, président

Madame la conseillère Marie-Josée Savard préside la séance.

[CE-2019-1907](#) Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes de services professionnels juridiques relatives aux services requis dans le cadre de griefs syndicaux, pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 (Dossier 61461) - [AP2019-567](#) (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la ratification, jusqu'au 30 septembre 2020, des mandats confiés aux firmes d'avocats mentionnées à l'annexe jointe au sommaire décisionnel (Dossier 61461) par le Service des ressources humaines, dans le cadre de griefs syndicaux, selon les conditions négociées entre les parties, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

CE-2019-1908 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre de services partagés du Québec*, pour l'acquisition des licences du logiciel de la gestion des identités et des accès d'*IBM* (Dossier 62632) - [AP2019-646](#) (CT-2446931) — (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements ou son représentant, de signer la fiche technique d'inscription du *Centre de services partagés du Québec* afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à cette entente pour les contrats à commande de logiciels pour l'acquisition des licences du logiciel de la gestion des identités et des accès (ISIG) d'*IBM*;
- 2° l'approbation de l'adhésion de la Ville de Québec aux contrats à commande de logiciels du *Centre de services partagés du Québec* pour l'acquisition desdites licences d'*IBM*;
- 3° l'approbation d'une dépense estimée à 195 100 \$, excluant les taxes, pour l'acquisition desdites licences d'*IBM*, soit à *Necando Solutions*.

CE-2019-1909 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement d'un contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec (VQ-48279) - [AP2019-664](#) (CT-2449315, CT-2449323) — (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renouvellement du contrat pour les services de fourniture et de gestion d'un programme d'uniformes, d'articles vestimentaires et d'équipements connexes pour les services de la sécurité publique de la Ville de Québec avec *Logistik Unicorp inc.*, en vertu de la résolution CA-2016-0281, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 48279, de sa soumission révisée du 28 juillet 2016 et à l'ajustement des prix unitaires et mensuels prévus au cahier des charges, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

CE-2019-1910 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en médecine du travail (Dossier 53274) - [AP2019-682](#) (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 25 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé selon la délégation de pouvoirs en vigueur à *Examed clinique travail santé inc.*, pour des services en médecine du travail, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1911 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de financement entre la Ville de Québec et *Myca Santé inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de Hello Health sur le marché australien* - **DE2019-231** (CT-DE2019-231) — (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement* pour la réalisation du projet *Commercialisation de Hello Health sur le marché australien*;
- 2° l'autorisation de la conclusion d'une convention de financement entre la Ville de Québec et *Myca Santé inc.*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 300 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de prêt jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1912 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appui à la *Charte de collaboration du Groupe des incubateurs-accélérateurs de Québec* - **DE2019-261** (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la signature d'un appui à la *Charte de collaboration du Groupe des incubateurs-accélérateurs de Québec*, en tant qu'intervenant non partie à l'entente, selon des termes substantiellement conformes à ceux mentionnés à ladite charte de collaboration jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1913 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réparation et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1286 - **PA2019-127** (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réparation et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1286;

- 2° l'appropriation d'un montant de 320 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1286. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
-

CE-2019-1914 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de présenter divers projets d'investissement au programme du *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau* - PV2019-011 (Ra-2156)

Attendu que la Ville de Québec a pris connaissance du guide relatif au programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville de Québec doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière audit programme et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération l'autorisation :

- 1° de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
 - 2° de s'engager à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme *Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau*;
 - 3° de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités dudit programme et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
 - 4° de s'engager à assumer tous les coûts non admissibles à ce programme associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
 - 5° de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
 - 6° du dépôt de la demande d'aide financière audit programme;
 - 7° au Service des projets industriels et de la valorisation de soumettre les demandes énumérées dans la liste jointe au sommaire décisionnel.
-

CE-2019-1915 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion du degré de solvabilité du régime et quant à la détermination de la rente en cas de changement d'horaire de travail*, R.A.V.Q. 1293 - **RH2019-932** (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec relativement à l'acquittement des droits des participants en proportion du degré de solvabilité du régime et quant à la détermination de la rente en cas de changement d'horaire de travail*, R.A.V.Q. 1293.

CE-2019-1916 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente intervenue entre la Ville de Québec et l'*Association des pompiers professionnels de Québec Inc.*, portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite - **RH2019-940** (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la lettre d'entente entre la Ville de Québec et l'*Association des pompiers professionnels de Québec Inc.*, portant sur les modalités d'affectation de la réserve de restructuration du régime de retraite selon des conditions conformes à celles mentionnées à la lettre d'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1917 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm - Maison de la musique*, relative à la fourniture de biens et de services en matière des technologies de l'information - **TI2019-011** (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm - Maison de la musique*, relative à la fourniture de biens et de services en matière des technologies de l'information selon les termes et conditions substantiellement conformes à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1918 Suppression de deux odonymes - Rue de Cléon et rue Saint-Ferdinand - District électoral des Monts - Arrondissement de Charlesbourg - CU2019-068 (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution 97/31668 adoptée par la Ville de Charlesbourg le 21 avril 1997, relative à l'attribution de l'odonyme *rue de Cléon*;
 - 2° de supprimer l'odonyme *rue Saint-Ferdinand*, lequel aurait été attribué vers 1940, mais dont aucune résolution n'apparaît dans les archives.
-

CE-2019-1919 Dénomination de bassins de rétention existants ou en construction sur le territoire de la ville de Québec - CU2019-086 (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de dénommer officiellement les bassins de rétention ci-dessous :

- *Mouzène*, bassin de rétention de;
 - *Cyprès*, bassin de rétention des;
 - *Boisé-Lebourgneuf*, bassin de rétention du;
 - *Clair-Soleil*, bassin de rétention du.
-

CE-2019-1920 Dénomination de trois nouveaux parcs - District électoral de Val-Bélair et district électoral de Loretteville-Les Châtelers - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - CU2019-090 (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de dénommer les parcs identifiés sur les plans ci-joints :

- *Pierre-Laporte*, parc;
 - *Cabestan*, parc du;
 - *Insignes*, parc des.
-

CE-2019-1921 **Changement de dénomination de la Caserne Saint-Nicolas pour Édifice Saint-Nicolas - District électoral du Cap-aux-Diamants - Arrondissement de La Cité-Limoilou - CU2019-092 (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser le changement de dénomination de la *Caserne Saint-Nicolas* située au 19, rue Saint-Nicolas, de l'arrondissement de La Cité-Limoilou;
- 2° d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer cet édifice *Édifice Saint-Nicolas*.

CE-2019-1922 **Avenant à l'offre d'achat entre la Ville de Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec, en vertu de la résolution CV-2019-0498, relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787 du cadastre de Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2019-276 (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'offre d'achat signée le 1^{er} mars 2019 par l'*Office municipal d'habitation de Québec*, représenté par monsieur Claude Foster, et acceptée par la Ville de Québec le 3 juin 2019, aux termes de la résolution CV-2019-0498, relative à la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 696 470 et une partie du lot 1 696 787 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1923 **Remplacement d'un élu à titre de membre de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec - DG2019-058 (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de nommer monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance à titre de membre de la *Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, en remplacement de monsieur le conseiller Jérémie Ernould.

CE-2019-1924 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg - Engagement de crédit relatif à l'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le Cégep Limoilou, relative à l'utilisation de certains équipements sportifs de l'Arrondissement de Charlesbourg - LS2019-350 (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville

d'autoriser :

- 1° le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Cégep Limoilou*, relatif à l'utilisation de certains équipements sportifs de l'Arrondissement de Charlesbourg, dans le but de prolonger cette entente jusqu'en 2031;
- 2° un ajout au programme triennal d'immobilisation du Service de la gestion des immeubles d'un montant de 65 000 \$, et son affectation au projet lié à la mise à niveau du vestiaire numéro 5 au centre sportif de l'*Arpidrome*.

CE-2019-1925 Correction à l'acte d'échange 24 979 691 publié le 22 octobre 2019, entre la Ville de Québec et 9184-3730 Québec inc., en vertu de la résolution CV-2019-0499, relative à l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 6 105 508 du cadastre du Québec, et vente d'une partie du lot 1 398 047 du cadastre du Québec - Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et de Charlesbourg - **DE2019-280 (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approuver l'entente relative à la correction de l'acte d'échange du lot 6 292 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, en contrepartie des lots 6 293 012, 6 292 994 et 6 292 993 du même cadastre, publié le 22 octobre 2019 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro d'enregistrement 24 979 691, jointe au sommaire décisionnel. Plus particulièrement, d'autoriser que la Ville accepte de procéder à la correction de l'acte d'échange de la façon suivante :
 - en précisant que la Ville a acquis le lot 6 292 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, dans le but de le céder ultérieurement à la *Commission scolaire de la Capitale* (résolution CV-2019-0542) en application de l'article 29 (1.1°) de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);
 - en précisant que les lots 6 293 012, 6 292 994 et 6 292 993, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, ont été acquis par l'ancienne Ville de Charlesbourg en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1) et faisaient partie du parc industriel de Charlesbourg. La Ville de Québec a procédé à l'analyse requise en vertu de l'article 12 de cette Loi et la clause de garantie à l'acte d'échange est modifiée en conséquence;
 - la Ville et 9184-3730 Québec inc. renoncent au droit de répéter l'immeuble donné en échange, au cas où elles en seraient évincées;
 - le droit de premier refus en faveur de 9184-3730 Québec inc. prévu à l'acte d'échange, relatif à une partie du lot 6 292 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, est modifié en changeant le plan contre celui joint audit sommaire.
- 2° d'autoriser la signature de ladite entente, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente de correction jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1926 **Recommandation pour le remplacement d'un membre au sein du conseil d'administration de la *Commission de la capitale nationale du Québec* - DG2019-059 (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de recommander au gouvernement du Québec de nommer monsieur André Roy, vice-président exécutif et directeur général du Groupe le Massif, à titre de membre du conseil d'administration de la *Commission de la capitale nationale du Québec*, en remplacement de madame Julie Lemieux.

CE-2019-1927 **Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie, spécialité génie civil - Conception de divers segments de stabilisation des berges du ruisseau Pincourt - Arrondissement des Rivières (PSP180778) (Appel d'offres public 53055) - AP2019-649 (CT-2435054) — (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 16 800 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Groupe Conseil CHG inc.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur pour des services professionnels en ingénierie, spécialité génie civil - Conception de divers segments de stabilisation des berges du ruisseau Pincourt, Arrondissement des Rivières (PSP180778), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1928 **Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie spécialités mécanique et électricité - Cour municipale et point de service de police, relocalisation des activités à l'édifice F-X Drolet (2015-019) (Appel d'offres public 50773) - AP2019-662 (CT-2448979) — (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 44 300 \$, excluant les taxes, relative au contrat adjudgé à *Bouthillette Pariseau inc.*, en vertu de la résolution CE-2017-1823 du 11 octobre 2017, pour des services professionnels en ingénierie spécialités mécanique et électricité, dans le cadre du projet de relocalisation des activités de la Cour municipale et du point de service de police à l'édifice F-X Drolet (BAT 2015-019), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1929 Renouvellement du contrat pour la fourniture de pièces, de brosses centrales et de caniveaux pour balais motorisés (lot 5) (VQ-47911) - AP2019-667 (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif renouvelle le contrat pour la fourniture de pièces, de brosses centrales et de caniveaux pour balais motorisés (lot 5), adjugé à *Accessoires Outillage ltée*, de la date de renouvellement au 20 octobre 2020, conformément aux conditions prévues à l'appel d'offres public VQ-47911 et selon les prix unitaires indexés de sa soumission du 21 septembre 2015, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

CE-2019-1930 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le programme de réhabilitation des infrastructures de surface 2018 - Lot 4 (PSU170948) (Appel d'offres public 51612) - AP2019-668 (CT-2449142) — (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 511 147,81 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *P.E. Pageau inc.*, en vertu de la résolution CE-2018-0709 du 11 avril 2018, dans le cadre du contrat pour le programme de réhabilitation des infrastructures de surface 2018 - Lot 4 (PSU170948), conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1931 Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels pour divers projets d'ouvrages d'art - Lot 2 (POA180227) (Appel d'offres public 51437) - AP2019-679 (CT-2449779) — (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 117 805,66 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *SNC - Lavalin inc.*, en vertu de la résolution CE-2018-0741 du 18 avril 2018, pour des services professionnels pour divers projets d'ouvrages d'art, lot 2, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-1932 Participation de madame Nathalie Spooner, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales à la réunion du conseil d'administration de l'*Organisation des villes du patrimoine mondial*, à Cracovie, en Pologne, du 9 au 14 décembre 2019 - CU2019-096 (CT-CU2019-096) — (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

1° la participation de madame Nathalie Spooner, directrice du Service de la

culture, du patrimoine et des relations internationales, ou de son remplaçant, à la réunion du conseil d'administration de l'*Organisation des villes du patrimoine mondial*, à Cracovie, en Pologne, du 9 au 14 décembre 2019 ou à toute autre date déterminée par les organisateurs, et à dépenser pour la participation à cet événement un montant de 2 300 \$ pour les frais de mission, incluant les frais de déplacements aériens et terrestres, l'hébergement, les frais de repas, le support logistique, les communications, la promotion sur le territoire, les frais de bagages excédentaires pour le matériel promotionnel et autres dépenses;

- 2° le Service des finances à rembourser les dépenses engagées pour la participation de la représentante de la Ville à cette activité sur présentation de pièces justificatives.

CE-2019-1933 **Dépôt de la liste des virements de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, conformément à la délégation de pouvoirs prévue au chapitre II.1 du Règlement R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1. - FN2019-032 (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la liste des virements de crédits budgétaires visés par la délégation de pouvoirs prévue au chapitre II.1 du *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs*, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2019, pour un montant de 971 400 \$, selon l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-1934 **Autorisation pour une collecte de fonds sur la voie publique effectuée par la *Fondation canadienne Rêves d'enfants*, le 29 novembre 2019 à l'intersection du boulevard des Galeries et du boulevard Lebourgneuf dans l'arrondissement des Rivières - LS2019-379 (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif autorise la *Fondation canadienne Rêves d'enfants* à effectuer une collecte de fonds sur les approches est et ouest du boulevard Lebourgneuf, à l'intersection du boulevard des Galeries, le 29 novembre 2019, entre 7 h et 13 h.

CE-2019-1935 **Subvention dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville à Les comédiens sans bagage*, pour l'achat de matériel nécessaire à l'animation de l'*Expo-théâtre de la Visitation* - LS2019-382 (CT-2448006) — (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 15 933 \$ à *Les comédiens sans bagage*, pour l'achat de matériel nécessaire à l'animation de l'*Expo-théâtre de la Visitation*.

CE-2019-1936 Subvention dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville à Les comédiens sans bagage* pour le projet *Alice derrière le miroir* - **LS2019-383** (CT-2449282) — (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 10 000 \$ à *Les comédiens sans bagage*, pour le projet *Alice derrière le miroir*.

CE-2019-1937 Autorisation pour une collecte de fonds sur la voie publique par le *Comité des oeuvres charitables du Conseil Laval 2721*, le 9 novembre 2019, à l'intersection du boulevard Charest Ouest et de la rue Marie-de-l'Incarnation - **LS2019-388** (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le *Comité des oeuvres charitables du Conseil Laval 2721* à effectuer une collecte de fonds à l'intersection du boulevard Charest Ouest et de la rue Marie-de-l'Incarnation (approches ouest et est), le 9 novembre 2019, de 10 h à 16 h. La collecte de fonds sera remise au 16 novembre en cas de mauvais temps.

CE-2019-1938 Participation d'un cadre du Service de protection contre l'incendie à la formation *Live Fire Training Recertification* du 4 au 6 novembre 2019, à Dallas, aux États-Unis - **PI2019-006** (CT-PI2019-006) — (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif autorise :

- 1° la participation d'un cadre du Service de protection contre l'incendie à la formation *Live Fire Training Recertification*, qui aura lieu à Dallas, aux États-Unis, du 4 au 6 novembre 2019, ou à toute autre date fixée par les organisateurs de cette activité, et à dépenser pour la participation à cet événement un montant de 1 500 \$ pour les frais de mission, incluant les frais de déplacements aériens et terrestres, l'hébergement, les frais de repas, le support logistique, les communications, la promotion sur le territoire, les frais de bagages excédentaires pour la matériel promotionnel et autres dépenses;
- 2° le Service des finances à rembourser les dépenses engagées pour la participation du représentant de la Ville à cette activité, sur présentation des pièces justificatives.

CE-2019-1939 **Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 16 et 18 octobre 2019**

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 16 et 18 octobre 2019, tels que rédigés.

CE-2019-1940 **Création d'un poste de conseiller en développement économique, classe 3, à la Section des projets spéciaux de développement de la Division des projets majeurs et mise en valeur du territoire du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et nomination de monsieur François Tremblay (ID. 173661) - RH2019-950 (CT-RH2019-950) — (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de conseiller en développement économique (P506), classe 3 (poste no 45250) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, à la Section des projets spéciaux de développement de la Division des projets majeurs et mise en valeur du territoire du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement;
 - 2° nomme monsieur François Tremblay (ID. 173661), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de conseiller en développement économique (P506), classe 3 (poste no 45250), à la Section des projets spéciaux de développement de la Division des projets majeurs et mise en valeur du territoire du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2019-1941 **Adjudication du contrat du lot 1 et annulation du lot 2 pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec - Saison 2019-2020 (Appel d'offres public 61614) - AP2019-705 (CT-2451408) — (Ra-2156)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° adjuge, à *Transport GCH inc.*, le contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec - Lot 1 - Saison 2019-2020, pour une somme de 215 785 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 61614 et à sa soumission du 21 octobre 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;

- 2° annule le lot 2, contrat pour l'entretien hivernal de divers stationnements, accès, escaliers et autres surfaces - Ville de Québec pour le Centre sportif Sainte-Foy (Rolland-Beaudin) dans l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - Saison 2019-2020.
-

CE-2019-1942 Abolition d'un poste de technicien en génie civil, classe 6, - Création d'un poste d'ingénieur, classe 5, à la Division de la réalisation des projets de fonctionnalité du Service de l'ingénierie et nomination de monsieur Ghyslain Auclair (ID. 169593) - **RH2019-967** (CT-RH2019-967) — (Ra-2156)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste de technicien en génie civil (F707), classe 6 (poste no 44682) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, à la Division de la réalisation des projets de fonctionnalité du Service de l'ingénierie;
- 2° crée un poste d'ingénieur (P538), classe 5 (poste no 45338) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, à la Division de la réalisation des projets de fonctionnalité du Service de l'ingénierie;
- 3° nomme monsieur Ghyslain Auclair (ID. 169593), en qualité d'employé régulier, à l'emploi d'ingénieur (P538), classe 5 (poste no 45338), à la Division de la réalisation des projets de fonctionnalité du Service de l'ingénierie, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

La séance est levée à 13 h 42

Marie-Josée Savard
Vice-présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad